



**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
ALLIER**

Public

Cette formation est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences de pédagogie appliquée de « formateur de formateur » et à jour des dispositions réglementaires du maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant

Renseignements

Durée : 40 heures
Participants : 6 à 18 stagiaires
Certificat : Certificat de compétences CEAF

Moyens pédagogiques

Le matériel pédagogique minimum figure en annexe 1 ci-jointe.
Un manuel peut être remis aux participants.

Planification

Dates consultables sur notre site internet :

Renseignements

Union Des Sapeurs-Pompiers de l'Allier

Agrément FNSPF : PSC1-1407 A 10 - PAE FPSC 1309P19

SIRET : 412 657 785 00017 - Code APE : 8559B

Organisme de formation enregistré auprès
du Préfet de la Région Centre sous
le numéro 24 37 02532 37

5, rue de l'Arsenal, 03400 Yzeure

04 70 35 89 27

04 70 35 89 90

<https://udsp03.fr>



FORMATION CEAF

Conception et encadrement d'une action de formation

Objectifs

. L'unité d'enseignement « Conception et encadrement d'une action de formation » a pour objectif d'élaborer une action de formation à visée certificative, d'encadrer une équipe pédagogique lors d'une action de formation, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 août 2012.

Déroulé pédagogique

Analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires.

De concevoir, à partir de compétences fixées par voie réglementaire, émanant d'une autorité d'emploi ou résultant d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un référentiel de formation respectant les règles de pédagogie générale et les conditions d'apprentissage propices à la construction des savoirs nécessaires aux compétences visées.

De concevoir, pour chaque étape de la progression issue d'un référentiel de formation, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs.

D'organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base de référentiel de formation et de certification validés par son autorité d'emploi.

De diriger, de coordonner et d'animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation, afin d'en garantir sa réalisation selon les préconisations définies par son autorité d'emploi